LA RESPONSE DV ROY AVX TROIS ARTICLES,

SVR L'ARTICLE DV TIERS ESTAT.

M. DC. XVI.

LA

RESPONSE DV ROY AVX TROIS ARTICLES, SVR l'Article du tiers Estat.

LE Roy ayant commandé cet Article luy estre presenté, lors qu'il respondra aux Cahiers des Estats generaux, pouruoira sur le contenu en iceluy auec l'aduis de Messieurs les Princes du sang, & autres Princes, Ducs, Pairs de France, Officiers de la Couronne, principaux de son Conseil, & autres de sa Cour de Parlement qui estoient par eux enuoyez suiuant le commandement que sa Majesté leur fera d'y deputer.

Sur celuy des ſurſceances.

Leſdites ſurſceances & declarations ont eſté ordonnées par le Roy en la preſence de la Royne ſa mere, & les Princes, Ducs, Pairs de France, & Officiers de ſa Couronne, & autres principaux de ſon Conſeil, eſtant preſt de ſa perſonne, auec grande cauſe & congnoiſſance, meure deliberation, & pour bonnes & importantes conſiderations & raiſons, pourſuiuant l'exemple & prudence du feu Roy ſon pere d'eternelle memoire, conſeruer & entretenir pour le bien & grandeur de ſon Royaume, toute bonne, correſpondance, paix, amitié & intelligence auec noſtre ſainct Pere le

Pape,& le sainct Siege Apostolique, sans auoir fait pour cela aucune declaration preiudiciable, ni de l'auantageuse en sorte quelconque à son auctorité Royalle, à sa puissance souueraine, ou à l'independance de sa couronne, dequoy le Roy par le prudent conseil de ladite Dame Royne sa mere a tousiours esté & sera plus ialoux & soigneux, protecteur que tous autres, & neantmoins sa Majesté ordonne que la surseance donnée par l'Arrest du Conseil du sixiesme Ianuier mil six cens quinze soit leuée, à condition que ce qui reste à executer, de l'Arrest ou deliberation du Parlement y mentionné du deuxiesme Ianuier demeurera sans execution.

Sur celuy de la Citadelle d'Amiens.

A esté respondu que dans trois iours sa Majesté feroit entendre sa resolution derniere, & donneroit contentement à l'oreille, où a dict que le rasement seroit accordé, & la place mise en main tierce de personne non suspecte.

FIN.